Hiver 2016
N°58

ICI plus que jamais engagée dans les dossiers municipaux en cette nouvelle année !

C'est avec du retard que nous vous souhaitons le meilleur pour 2016 dont nous avons déjà vécu les premiers mois.

Le premier gros dossier de cette année est le rapport que va rendre le programmiste sur l'aménagement des locaux du bloc scolaire et municipal. Il va déterminer les bases du futur projet de l'architecte. Nous allons veiller à ce que ce projet ne soit pas un simple replâtrage.

Nous voulons qu'il prenne en compte les besoins de l'école dans la durée. Par exemple, il est probable qu'une nouvelle classe ne sera pas suffisante. Il faudra sans doute penser un aménagement de l'espace permettant d'accueillir de nouvelles salles.

Nous espérons que le programmiste réfléchira également à un nouvel aménagement de la mairie. Il n'est pas normal qu'elle ne soit toujours pas accessible aux personnes à mobilité réduite. De plus, il y a une absence de confidentialité au guichet du secrétariat de mairie. Ces problèmes touchent bon nombre d'Illadais. Vous pouvez compter sur nous, nous serons force de propositions. Maintenant, il s'agit de voir comment ce dossier sera mené par la majorité municipale.

Nous espérons que le programmiste présentera ses travaux en séance du conseil municipal et non uniquement dans une réunion informelle réservée aux seuls membres de la majorité et aux représentants des parents d'élève. M. le maire s'est engagé au dialogue dans ce dossier lors du conseil municipal du 3 février 2016 (lire page 4).

M. le maire a répondu lors de la séance du conseil municipal du 3 février à la lettre ouverte (lire page 3) que nous lui avons adressée en décembre 2015 au sujet de l'augmentation des tarifs de la SAUR pour l'assainissement collectif. Mais M. le président du Syndicat des eaux de Budos reste muet quant aux conditions du renouvellement du contrat de la distribution d'eau courante. Nous ne lâchons pas l'affaire.

Dans ce 58ème numéro d'*ICI*, vous pourrez aussi lire les comptes rendus des conseils municipaux du 9 novembre, du 26 décembre 2015 (lire pages 2 et 3) et du 3 février 2016 (lire pages 3 et 4) dans lequel nous interpellons la majorité sur les nuisances de plus en plus insupportables de la traversée du bourg. En outre, nous faisons un point sur le financement des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) qui pourraient connaître une nouvelle augmentation de la participation financière des parents en juin (lire page 6). Enfin, nous répondons aux vœux de M. le maire en faisant une mise au point sur les conditions dans lesquelles La Poste a fermé son agence illadaise en novembre 2006 et l'a transformée en agence municipale (lire pages 5 et 6).

Nous souhaitons une bonne retraite à notre coiffeuse et la bienvenue à son remplaçant.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Gilles Baillet

JOURNAL D'INFORMATION DES CITOYENS ILLADAIS
contact@citoyens-illats.info
www.citoyens-illats.info
ICI
Contact téléphonique : 09 75 64 00 40
JOURNAL DE L'OPPOSITION MUNICIPALE CONSTRUCTIVE

AU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 9 novembre 2015

1-Mise en place d'un PLU intercommunal qui doit harmoniser les zones en respectant les documents existants au sein de la Communauté de Communes de Podensac.

2- M. le maire informe le conseil municipal du déroulement de la consultation qui a eu lieu récemment concernant la réalisation d'une étude de programmation pour le réaménagement de l'îlot comprenant la mairie et l'école notamment. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée. La majorité municipale a consulté trois organismes par courrier le 2 octobre 2015. M. Jean Lacueille, architecte DPLG à Gradignan, est choisi. Le montant de l'étude qui durera trois mois et sera réalisée à partir des relevés du géomètre expert, est de 12 768€ TTC. M. le maire nous dit que « le programmiste viendra nous rencontrer pour nous présenter son étude. » Nous lui demandons s'il viendra devant le conseil municipal. La réponse sèche de notre premier magistrat, nous laisse penser qu'il sera reçu en petit comité par la majorité municipale… Un virement de crédits de 13 000€ provenant de la ligne dépenses exceptionnelles est voté.

3-Vote d'un virement de crédits de 9 500€ concernant les charges de personnel pour faire face au surcoût dû aux Nouvelles Activités Périscolaires. Nous demandons des précisions. Madame la quatrième adjointe nous explique que : « cette augmentation est due aux intervenants extérieurs plus nombreux que l'an dernier, qui sont payés 37€ de l'heure (cotisations sociales comprises). » (lire Le point financier sur les Nouvelles Activités Périscolaires page 6).

4-Avis favorable au PLU de Cérons

5-Travaux piste forestière de la Calle : demande de subvention. Le coût global de ces travaux est estimé à 31 028, 20€ HT. Frais de montage et de suivi de dossier : 2 058, 20 HT. Aide de la DFCI : 80% du montant hors taxe.

Question diverse

Nous interrogeons la majorité municipale au sujet des négociations pour le renouvellement du contrat de l'eau qui ont lieu en ce moment au syndicat des eaux. Mme la deuxième adjointe nous répond : « Ces négociations sont complexes. Il y aura une autre réunion le 27 novembre. »

Un conseil municipal du 26 décembre 2015 pour rien…

En ouvrant le courrier, mardi 22 décembre, on se frotte les yeux pour y croire… Nous découvrons une convocation nous annonçant la réunion du conseil municipal pour le samedi 26 décembre 2015 à 11 heures du matin !!! L'ordre du jour comporte un seul point sans aucune explication : « Schéma Départemental de Coopération Intercommunal – Avis de la commune. » Impossible de déchiffrer cette langue technocratique au premier abord…

On comprend ce mystérieux ordre du jour, en lisant le *Sud Ouest* du lendemain 23 décembre. On apprend que le préfet a proposé dans le cadre de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de fusionner la communauté de communes de Podensac avec trois autres communautés situées de l'autre côté de la Garonne: Vallon d'Artolie, Targon et Côtes de Garonne. Dans cet article, nous découvrons également qu'une faible majorité du conseil communautaire s'est prononcée pour la fusion proposée par le préfet: 14 pour, 12 contre et 2 abstentions. Nous apprenons qu'au préalable, les conseils municipaux s'étaient réunis pour en discuter et les avis des différents élus apparaissent dans l'article. Tous les élus sauf ceux de notre village… qui ont pourtant voté sans que le conseil municipal ne leur en donne le mandat… Alors pourquoi cette séance du conseil si ce n'est pour valider des choix qui ont déjà été faits ???

Les débats commencent.

Nous interrogeons M. le maire: pourquoi ce regroupement?

M. le maire propose de voter contre la fusion prévue par le préfet de la Gironde. Il souligne que la presque totalité des communes du canton de Targon s'y opposent et préfèrent se tourner vers Sauveterre de Guyenne. Il en est de même avec Vallon d'Artolie qui voudrait rejoindre le Créonnais. Seule la Communauté de communes des Côtes de Garonne autour de Cadillac y serait favorable. Cette fusion est trop précipitée et n'a pas été préparée. Elle pose des problèmes quant à l'harmonisation des différentes situations budgétaires. Il y a effectivement un problème: 25% de la fréquentation de la médiathèque cantonale provient d'usagers habitant le Vallon d'Artolie qui ne participent donc pas à son fonctionnement. La Communauté de Communes (CdC) de Podensac pourrait rester autonome. La loi l'autorise.

Nous lui faisons remarquer que d'après *Sud Ouest* du 23 décembre 2015, la CdC s'est déjà réunie pour voter. Elle a d'ailleurs approuvé à une très faible majorité la fusion. D'autre part chaque conseil municipal semble s'être réuni avant pour décider de la position de chaque commune. L'article de Sud Ouest en rend compte.

Réponse de M. le maire : Nous devons faire vite. Il faut que nous donnions une réponse avant le 31 décembre. Illats n'est pas la seule commune à se réunir après. Je vous apprends que j'ai voté contre cette fusion ainsi que Patricia Peigney. De toute façon c'est une première approche.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Un conseil municipal du 26 décembre 2015 pour rien… (suite)

Nous soulignons que la décision est déjà prise avant le vote d'aujourd'hui et que nous ne sommes là que pour prendre une délibération afin de régulariser le vote des délégués communautaires. Cette réunion aurait dû avoir lieu avant le vote à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal vote contre le regroupement proposé par le préfet.

Question diverse :

Nous demandons où en est le programmiste qui travaille sur le réaménagement des locaux de l'école et de la mairie ?

Réponse de M. le maire : Le programmiste n'a pas encore fini son travail. Il reviendra vers nous.

Conseil municipal du 3 février 2016

1-Désignation des élus référents communaux pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : les deux élus titulaires sont Philippe Dubourg et Robert Carsana ; l'élue suppléante est Danielle Lescure.

2-Renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse signé entre la CdC de Podensac, la CAF et la MSA de la Gironde pour la période 2015-2018. Ce contrat permet à la commune de percevoir des subventions pour le fonctionnement des Accueils périscolaires.

3-Vote sur les rapports 2013 et 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif.

M le maire répond à notre lettre ouverte diffusée fin décembre. *« La SAUR a effectivement augmenté sa part conformément à un avenant au contrat qui prend en compte les dépenses qu'elle a du faire pour le raccordement d'Escalès et le traitement des boues de la station du Merle. »*

Notre lettre s'interrogeait notamment sur l'augmentation de plus de 14% de la part de la SAUR. Celle-ci est enfin ouvertement reconnue par notre maire et la SAUR. N**ous payons donc deux fois : par les investissements communaux et par l'augmentation du prix du m3 à la consommation.**

4-Station d'épuration de Barrouil : approbation de l'avant-projet de rénovation et demandes de subventions au Département de la Gironde et à l'Agence de l'eau du bassin Adour-Garonne.

« La commune est confrontée depuis des années aux dysfonctionnements chroniques de cette station d'épuration, dont le deuxième étage, constitué d'un filtre à sable à écoulement horizontal, ne donne pas satisfaction et se retrouve saturé. A contrario, le premier étage, constitué de lits plantés de roseaux, est correctement dimensionné et fonctionne normalement.

Afin de permettre le rétablissement d'un fonctionnement normal, la commune a acquis une parcelle attenante à la station et a décidé de procéder à l'extension du réseau électrique pour desservir le site et remplacer les parties d'ouvrage défaillantes par un deuxième étage de filtre plantés de roseaux. Par ailleurs, un débitmètre entrant sera installé pour quantifier réellement les effluents arrivant sur le site. L'exploitant du réseau sera également sollicité pour qu'il assure les actions nécessaires à la réduction des eaux parasites et des eaux chargées en graisses constatées sur le site. » (Extrait de la délibération votée)

Montant total estimé des dépenses :

Travaux d'extension de la station :	145 620, 00 € HT
Divers, somme à valoir, frais d'appel d'offres, imprévus :	1 845, 44 € HT
Honoraires du maître d'œuvre :	12 534, 56 € HT
Total :	160 000,00 € HT soit 192 000€ TTC

Le conseil municipal charge M. le maire de demander des subventions aux Conseil départemental et à l'Agence de l'eau du bassin Adour-Garonne.

Plan de financement prévisionnel :

Subvention du Conseil départemental (15% du montant HT) :	24 000€
Subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (40% du montant HT) :	64 000€
Autofinancement et emprunt:	**72 000€**
TVA récupérée via l'exploitant :	32 000€
Total	160 000€ HT soit 192 000€ TTC

Conseil municipal du 3 février 2016 (suite)

Nous interrogeons M. le maire : Y a-t-il une garantie que l'agrandissement de la station d'épuration fonctionne mieux ?

Réponse de M. le maire : Cette station était de la première génération des stations qui fonctionnaient avec un filtrage à roseaux. Ce processus de filtration ne nous a pas donné satisfaction. Nous le modifions sur le modèle de la station du Merle qui fonctionne bien.

5-Renouvellement du bail de l'antenne Orange du stade pour une durée de 12 ans à compter du 23 mars 2016. Le montant du loyer annuel est de 1 938€ et sera augmenté de 1%.

6-Subvention de 100€ au Lycée des Métiers Sud Gironde pour un voyage à Londres auquel participe un élève de la commune.

Subvention de 100€ au Collège de Podensac pour un voyage auquel participent quatre élèves de la commune.

7-Participation communale au concours de la Résistance : achat d'un livre envisagé.

Questions diverses

1-Nous interrogeons M. le maire : Où en sont les travaux du programmiste ?

Réponse de M. le maire : Il lui reste à calculer les surfaces utilisables, pendant les vacances de février. Il viendra nous présenter ses conclusions et il y aura une discussion en fonction des priorités.

2-Une élue de l'opposition évoque les problèmes liés à la traversée du bourg : quand les bouches d'égout défectueuses seront-elles réparées ? N'y a-t-il pas moyen de mettre des protections dans le virage de la fontaine ? Avec les camions, c'est de pire en pire. On se demande comment il n'y a pas eu encore d'accident ! Où en est le contournement du bourg que vous avez prévu ?

Réponse de M. le troisième adjoint : Nous allons faire des travaux pour éviter que les couvercles des regards ne fassent du bruit, mais le passage des camions (400 par jour) est usant pour la voirie. J'ai eu un entretien avec la DDE (aujourd'hui Direction Départementale du Territoire et de la Mer NDLR) au sujet du virage de la fontaine. J'ai rédigé un compte rendu.
(**Note de la rédaction :** M. le troisième adjoint affirme l'avoir transmis. Ce n'est pas le cas.)

L'élue de l'opposition poursuit : Vous avez interdit aux camions de tourner route de Saint Roch. Vous pouvez donc agir si vous le décidez. Où en êtes-vous avec le contournement du bourg ?

M. le maire et M. le troisième adjoint de concert : Le Conseil départemental impose un deuxième pont au Basque sur le tracé. C'est une aberration qui rend impossible la réalisation du projet que le Département refuse de financer comme il l'a écrit dans le Plan Local d'Urbanisme.

M. le troisième adjoint évoque alors le problème de la gestion de la voirie déléguée à la Communauté de Communes, aujourd'hui en difficultés financières. C'est pour cela que les programmes d'investissements sont gelés. Ce dernier a fait la demande au Conseil départemental d'inscrire la rénovation de la route du bourg au programme des travaux. (La traversée du bourg a été réalisée en 2004 NDLR).

Voici ce qu'a écrit exactement le Conseil Général dans son avis favorable au PLU d'Illats produit en date du 16 mai 2012 et résumé dans le Rapport du commissaire enquêteur page 28.

« Concernant l'emplacement réservé n°1 pour la déviation sur la RD 11, il est précisé que cela ne fait pas partie des projets du Conseil Général, il est demandé que cela soit rectifié dans le rapport de présentation. Si la commune souhaite prendre à sa charge financière cet aménagement et en assurer le portage foncier avant une restitution au Conseil Général (P 98 du rapport de présentation du PLU). Il sera nécessaire de préciser :

a. Que la commune se devra de respecter les caractéristiques géométriques et prescriptions scientifiques du Conseil Général.

b. Que cette rétrocession inclura éventuellement un échange de domanialité concernant des voiries départementales présentes dans le bourg.

c. Cette rétrocession se fera uniquement sur acceptation du Conseil Général. »

Par conséquent, le tracé du contournement du bourg figurant sur le PLU ne peut pas avoir été réalisé par le Conseil Départemental mais par la municipalité d'Illats qui est souveraine sur son territoire. Ainsi, le contournement de Landiras avait été tracé par la municipalité de Landiras. Tout cela nous l'avons déjà écrit dans notre journal.

3-Risque de fermeture de la trésorerie de Podensac
M. le maire informe alors le conseil municipal qu'il vient d'apprendre que la trésorerie de Podensac risque fortement de fermer et d'être déplacée à Cadillac. Il espère que les élus vont se mobiliser contre cette menace.

4-Intervention du public
Une intervention du public après la séance reprend la question diverse n°2. Elle s'interroge sur l'existence d'un gel plus souple que le ciment pour garantir plus longtemps la stabilité des couvercles des bouches d'égout. (Ce produit ne semble pas exister. Par contre, les couvercles peuvent reposer sur une armature en caoutchouc. NDLR)

Il y a presque 10 ans La Poste fermait son agence sur la commune…

Un retour sur notre passé récent fait par M. le maire lors des vœux de la municipalité à la population le 16 janvier qui appelle une mise au point de la part d'ICI.

Lors de ses vœux aux Illadais, M. le maire s'est fait prophète en annonçant le rattachement futur d'une partie des communes du canton de Cadillac à notre communauté de communes et la fusion des trésoreries de Cadillac et de Podensac. *« Tout cela va dans un mouvement irrémédiable de redéploiement des services publics. On peut s'y opposer mais sans grand succès. C'est comme pour la poste, les gens se battent du côté de Saint Pierre d'Aurillac mais ça ne sert à rien. En 2006, alors que j'étais député, j'ai rencontré le directeur national de La Poste à Paris et je n'ai pas pu maintenir notre bureau de poste à Illats. »*

En entendant ces mots, nous avons eu la sensation de basculer dans l'étrange !!! De basculer dans une autre dimension…Voilà que M. le maire jouait avec l'histoire pour se donner le beau rôle et continuer de diffuser un sentiment qu'il apprécie tout particulièrement : la résignation… Se résigner c'est accepter ce que l'on veut vous imposer sans résister parce que l'on n'y peut rien…L'idéal pour un maire qui n'aime pas que l'on discute ses décisions…Mais revenons à l'affaire de la poste d'Illats. Information des Citoyens Illadais tient à rappeler les faits qu'elle a exposés à de nombreuses occasions. En juin 2005, M. Hillaire, alors maire et conseiller général de Saint Pierre d'Aurillac, envoie un courrier à tous les élus dont la poste est menacée de fermeture. Il leur propose de se rassembler pour refuser le projet de La Poste qui porte atteinte à l'obligation de service public à laquelle l'établissement public d'intérêt commercial est soumis. Pas de réponse d'Illats - et de son député–maire - qui figure pourtant sur la liste. Un an plus tard, durant l'été 2006, le conseil municipal reçoit à huis-clos Mme Garcia alors directrice du secteur de La Poste du Sud Gironde dit des Bastides Girondines et accepte la fermeture du bureau de poste. Après avoir envisagé de confier à un commerçant – d'abord à la boulangerie puis au garage – la collecte du courrier et les petites opérations de retrait, nos élus ont alors opté dans le plus grand secret, pour la mise en place d'une Agence communale. Alertés, nous annonçons la nouvelle dans l'édition de notre journal de septembre 2006. Le maire organise à ce moment là une « consultation de la population »…Le bulletin municipal propose trois options aux Illadais : le choix d'un commerçant, le maintien de 10 h 30 d'ouverture par semaine de l'Agence postale ou l'Agence communale. Une quinzaine de lignes explicatives sont réservées pour montrer combien cette dernière option est la meilleure… Et sans surprise c'est l'Agence communale qui est choisie… Nous n'acceptons pas ce choix. Nous appelons le 14 octobre 2006 à une manifestation place de la mairie pour le maintien d'une Agence postale avec tous ses services à Illats. Une trentaine de personnes répondent à notre appel et nous lançons une pétition avec d'autres Illadais pour appuyer notre revendication. En deux semaines, nous récoltons 440 signatures !!! M. le maire finit par recevoir une délégation de citoyens signataires mais le 3 novembre, il fait voter en conseil municipal la fermeture de l'Agence postale et sa transformation en mars 2007 en Agence communale (1). Afin d'éclairer nos propos, nous publions les extraits de trois articles de journaux de l'époque. La totalité de nos archives sera mise en ligne sur notre site internet.

Gilles Baillet

1. L'Agence communale est financée par nos impôts. La Poste participe de manière dégressive au paiement du salarié municipal. Des prestations disparaissent ou sont limitées comme les retraits d'argent. La Poste ne loue plus de local à la commune. Alors que l'Agence postale est entièrement financée par La Poste (personnel et fonctionnement) et rend des prestations complètes.

Extrait de *Sud Ouest* du 3 novembre 2006

Menace sur la poste

■ Leur choix n'a pas changé depuis le début. Au nom de l'Association pour l'information des citoyens illadais, Gilles Baillet son président défend bec et ongles le principe de garder la poste avec un fonctionnement normal basé actuellement sur 27 heures d'ouverture par semaine. Une pétition a recueilli 440 signatures, quand le député-maire Philippe Dubourg a pris le soin d'organiser une consultation auprès de la population avec 155 réponses. Une majorité de suffrages s'est portée sur la solution d'une agence postale communale. Gilles Baillet dénonce « un parti-pris de la direction de La Poste qui a orienté une consultation relayée par la mairie ». Philippe Dubourg a convoqué le conseil municipal ce soir, pour soumettre le projet d'agence postale. La commission technique paritaire de La Poste devrait statuer lundi 7 novembre.

Titre de *Sud Ouest* du 4 novembre 2006

ILLATS. Jeudi, le Conseil municipal a finalement opté pour l'agence postale

« C'est sans doute un moindre mal »

Extrait *Le Républicain* du 19 octobre 2006

Illats

ACTION / Débat autour du bureau de Poste

Des habitants solidaires

Samedi dernier, devant le bureau de poste, un rassemblement était organisé à l'initiative de l'association Information des citoyens illadais, présidée par Gilles Baillet, et de tous les habitants attachés au maintien de leur bureau de poste. A l'ordre du jour : la survie de ce service public de proximité, l'opinion des habitants et le lancement d'une pétition.

Le contenu du récent bulletin municipal que tous les foyers illadais ont reçu dans leur boîte aux lettres est encore bien présent dans les mémoires. En effet, il y est stipulé clairement que *«l'administration de La Poste a fait part à la municipalité que la situation actuelle, à savoir l'ouverture du bureau du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h30, ne pouvait plus durer !»* Un

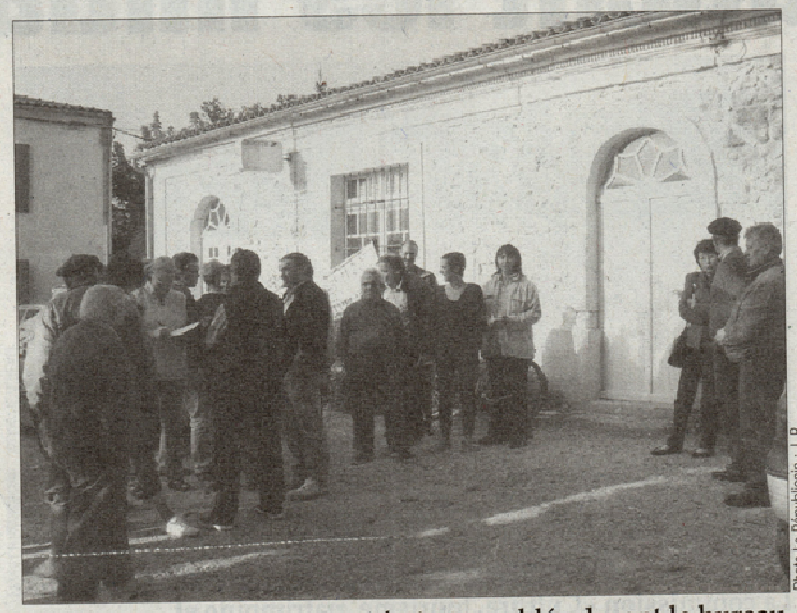

Photo Le Républicain : J. R.

Une trentaine de personnes s'est rassemblée devant le bureau de poste pour exprimer sa solidarité à ce service public de proximité et de qualité qui doit perdurer tel qu'il est.

sement), accepterait d
certaines prestations po
financières. Une solutio
semble pas rallier les fo
gnant de perdre leur ar
Troisième formule, la
d'une agence postale
locaux du bureau de pos
Un partenariat se déroul
la mairie (convention de
reconductible). L'agenc
effectue à 90% des opér
bureau de poste et assu
vice financier. Un empl
recruté par la mairie et f
La poste.

Pour l'heure, les hal
l'association Informa
citoyens Illadais lancer
tition refusant le choix
direction de La Poste. U
qui fait écho à l'anné
une première pétition
syndicats des postes C

Point financier NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

Les NAP (nouvelles activités périscolaires) sont prévues sur des sessions de 12 semaines. Elles ont lieu les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30. Il y a 3 sessions dans une année scolaire. La mairie a budgétisé un coût de 33 300€ en avril.

Si l'on calcule les coûts réels des NAP, la 1ere session a coûté 10 300€ et la seconde est évaluée à 8 072€. La 3e session devrait représenter la même somme que la 2e. D'où, une somme totale prévisible d'environ 27 000€ pour l'année scolaire.

Le 9 novembre dernier, la mairie vote un virement de crédit de 9 500€ par rapport à des dépenses imprévues des NAP.

Les parents d'élèves ont demandé un rendez-vous avec M. Le maire afin de comprendre d'où provenaient ces dépenses imprévues. Malgré de multiples sollicitations, il n'a pas jugé bon de les recevoir !

De plus, la mairie a dû employer du personnel afin de compléter l'équipe d'encadrement tous les lundis de 15h30 à 16h30. En effet, pratiquement tous les enfants étaient présents à cette heure de garderie et le taux d'encadrement n'était pas suffisant. La mairie avait annoncé cette heure gratuite pour les parents.

On peut se demander si ces dépenses imprévues votées en novembre 2015 ne sont pas une façon détournée de faire payer cette embauche de personnel les lundis et/ou de justifier une augmentation du prix des NAP pour septembre 2016.

La municipalité annonce des coûts exagérés en comptant les interventions du personnel municipal ATSEM dont le salaire est financé par l'impôt et ne peut être refacturé aux parents.

De plus, la municipalité bénéficie de 7 500€ d'aide du fonds d'amorçage et de 7 500€ de la CAF.

Le Bureau

Changement de propriétaire au salon de coiffure

Le dimanche 24 janvier, au pot de départ de notre coiffeuse Mme Lydie Baudy, nous avons fait la connaissance de son jeune remplaçant, Marvin, à qui nous souhaitons la bienvenue à Illats.

Cathie Drilleaud

Pour suivre l'actualité
de la commune en direct
consultez
www.citoyens-illats.info

IPNS: Ne pas jeter sur le voie publique